



À l'attention de la personne concernée

Trith-Saint-Léger, le 01/01/2020

Objet : Déclaration LEED (contenu des produits recyclés dans les produits en acier laminés à chaud)

Madame, Monsieur,

Le processus de fabrication réalisé chez LME est basé sur la technologie du four à arc électrique (EAF) qui recycle et fond de la ferraille pour fabriquer de nouveaux produits, tels que les laminés marchands et les poutrelles.

Dans notre aciérie nous utilisons jusqu'à 100% de ferrailles, récupérées à partir des produits en acier en fin de vie et provenant généralement des activités de recyclage suivantes (sur la base des chiffres de l'année 2019) :

- Contenu recyclé total : 93% p/p
- Contenu recyclé post-consommation : 79% p/p

Le recyclage est vraiment une seconde nature pour LME, un des plus grands acteurs du marché européen de l'acier. Par conséquent, nous pouvons affirmer que nos laminés marchands et nos poutrelles répondent aux exigences de la catégorie LEED « Matériaux & Ressources » pour les produits contenant une haute teneur en matières recyclées, et peuvent être crédités au sein du système d'évaluation LEED.

Cette déclaration est rétroactive pour toutes les livraisons de ces produits du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Bien cordialement,

Sébastien CROM  
Responsable Qualité